

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose geosphere :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur Servicepublic.fr :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site servicepublic.fr:

Droits syndicaux

- [Élections dans les entreprises de moins de 11 salariés](#)
- [Élections dans les entreprises de 11 salariés et plus](#)
- [Convention collective](#)
- [Base de données économiques, sociales et environnementales \(BDESE\)](#)
- [Comité social et économique \(CSE\)](#)

**Questions –
Réponses**

- [Quelles sont les obligations d'affichage dans une entreprise ?](#)
- [Comment déposer un accord d'entreprise ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Règlement intérieur d'une entreprise](#)

**Pour en savoir
plus**

- [Conseil de prud'hommes](#)
Source : Ministère chargé du travail
- [Rôle de l'inspection du travail](#)
Source : Ministère chargé du travail

**Services en
ligne**

- [Procès-verbal des élections au comité social et économique \(CSE\) – Titulaires](#)
Formulaire
- [Procès-verbal de carence pour tous les collèges du CSE](#)
Formulaire
- [Demande de remboursement de salaires d'un conseiller prud'homme](#)
Formulaire
- [Relevé individuel des temps d'activité prud'homale](#)
Formulaire
- [Demande d'indemnisation kilométrique liée à l'activité de défenseur syndical](#)
Formulaire
- [Commander une convention collective en version numérique](#)
Téléservice



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)